

LES OMBRES D'UNE VERSION TUTSI
DES EVENEMENTS DE NTEGA ET MARANGARA

PALIPENUTU
1^{er} février 1989

INTRODUCTION

Les massacres de Ntege et Marangara ont inspiré à 7 professeurs de l'Université du Burundi un document contenant leurs réflexions qualifiées de "critiques".(1) Une brève reprise de ce document s'impose aussi bien pour en saisir le contenu que pour en évaluer l'impact sur le présent et l'avenir du Burundi. Le but des quelques pages qui suivent est de compléter l'énoncé des faits, relever les omissions et les erreurs d'interprétation, et montrer simplement le non-dit dans ce que ces messieurs exposent doctement.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, disons tout de suite que, professeurs à l'université du Burundi, les signataires de ce document sont en outre tous TUTSI. De par son nom (RUTEMBESA), l'un d'entre eux est même d'origine rwandaise : il prête main forte à ses congénères pour élaborer un point de vue qu'ils présentent comme une vérité impartiale et irréfutable.

Si leur qualité de professeurs leur a permis de produire un texte élégant au niveau de la forme, il n'est pas difficile de constater que sous l'emballage, le contenu est tordu. L'écrit révèle que l'identité précise des signataires est celle de TUTSI extrémistes et virulents. Leur objectif de montrer comment sauvegarder la paix et l'unité du Burundi n'est abordé qu'en conclusion. Par contre, sur 17 pages, ils s'emploient à travestir les faits, à ébaucher des interprétations les unes plus anti-HUTU que les autres, à ridiculiser les HUTU dont l'irresponsabilité serait légendaire.

Farouches défenseurs du statu quo politique et social au Burundi, les 7 fondent leur analyse uniquement sur les événements de 1965, ignorent superbement 1969 et 1972 pour sauter sur 1988. Cet aveuglement volontaire

- - - A propos des récents événements de Ntege et Marangara. Une réflexion critique. Bujumbura, 15 septembre 1988.

les porte à nier toutes les impasses socio-politiques liées au conflit ethnique.

Au moins trois des signataires sont prêtres. Il est fort instructif d'observer combien l'obsession de défendre à tout prix le monopole du pouvoir de leurs congénères, obnubile ces défenseurs traditionnels de la vérité au point de les rendre incapables d'user des facultés de lucidité et de rationalité développées pendant leurs longues années de formation philosophique, théologique, et dans d'autres disciplines universitaires.

Professeurs sans doute compétents, ces auteurs s'avèrent pourtant de bien piètres analystes de la réalité burundaise. Leur défense de l'immobilisme est d'ailleurs déjà dépassée par les petites réformes mises en oeuvre par Buyoya. La crispation de leur document ne le rend pas seulement inutile, mais nettement dangereux aussi bien pour les HUTU que pour les TUTSI : qui avaliserait les propos de ces trafiquants d'infamie n'aurait plus d'autre choix que la montée aux extrêmes. HUTU comme TUTSI devraient rire de la vacuité d'un document émanant de professeurs aussi éminents. Le temps n'est plus à la politique de l'autruche : il est urgent de négocier un contrat social viable entre les ethnies burundaises. Mais voyons de plus près le contenu.

1. LES FAITS

Les 7 annoncent d'entrée de jeu leur volonté de "relever les faits les plus incontestables". Mais la déception vient vite : la suite révèle que même les faits dits "bruts" sont perçus avec des lunettes fortement TUTSI. Certains événements sont volontairement oubliés pour délester le régime en place de toute responsabilité dans le déclenchement des hostilités.

Les faits doivent être placés dans leur contexte, sinon ils deviennent incompréhensibles. Ainsi, ce n'est pas "brutalement" (p.1), mais progressivement que les communes de Ntega et Marangara ont été plongées dans

horreur, et ce à l'initiative du régime TUTSI qui pendant un an a multiplié les provocations et les vexations contre la population HUTU. Citons pour mémoire:

les arrestations arbitraires des HUTU à Rugombo (sept.1987), Bujumbura (nov.1987), Cibitoke et Gihanga (jan.1988), ainsi qu'à Gitega (mars 1988) où 40 HUTU ont été jetés en prison;

les exécutions sommaires de HUTU à Nyamitanga (sept.1987), Mugina (oct. 1987), et Fwegura (nov.1987);

les expulsions de l'école des étudiants HUTU par leurs condisciples TUTSI avec la bénédiction des autorités scolaires TUTSI durant toute l'année scolaire 1987-1988;

l'arrestation de 17 HUTU dans la commune de Ntega entre le 2 et le 5 août 1988;

les révélations des TUTSI Gaswi et Sendege, qui ont montré aux HUTU une liste de victimes HUTU pour le massacre en préparation à Marangara. Ils ont ainsi délibérément provoqué la panique et poussé littéralement les HUTU vers la révolte;

- le meeting d'Aloys Kadoyi, ministre de l'intérieur, qui, le 7 août 1988 a sous-évalué les revendications des HUTU quant aux brimades des autorités locales (toutes TUTSI) et du 4^e bataillon d'infanterie de Ngozi (à plus de 99% TUTSI) qui effectuait des manoeuvres dans la région, avec le but manifeste d'intimider une population HUTU à plus de 95%;

- l'initiative du TUTSI Révérien Harushingoro, qui, le 14 août 1988, a menacé verbalement une foule de HUTU et a fini par tirer sur 6 d'entre eux, avant de se faire lyncher après avoir vidé son chargeur : les paysans HUTU croyaient au début d'une récurrence du génocide perpétré contre eux en 1972.

C'est dans ce contexte global qu'il faut situer les massacres de Ntega et Marangara : les paysans HUTU n'acceptent plus de se laisser assassiner. Mais un système de provocations savamment dosées les pousse vers le tunnel de la révolte imprudente qui donne à l'armée TUTSI le prétexte qu'elle attendait. Elle en profite pour liquider le plus grand nombre possible de HUTU. Cette fois, il s'agissait en plus, de punir ces paysans qui commencent à s'éveiller, et qui refusent de payer la cotisation imposée par l'UPRONA, le parti TUTSI qui les opprime.

omission volontaire de tous ces éléments vise à présenter l'action des HUTU comme cause absolue du désastre qui s'est abattu sur le pays, alors que dans le contexte, les HUTU ont eu une saine réaction de défense. Ici, malheureusement les a jetés dans un piège bien tendu par les autorités TUTSI. L'inversion des responsabilités ne s'arrête d'ailleurs pas aux causes. Elle aboutit à la justification des crimes de l'armée. On nous dit que les soldats TUTSI ont été dans l'obligation d'utiliser leurs armes contre des gens qui n'avaient que des instruments des champs pour se défendre. Des soldats par ailleurs reconnus comme "disciplinés" ont tiré sur des femmes désarmées, sur des bébés, sur des vieillards. Et les autorités du pays assurent à ces criminels l'impunité totale. Il faudrait se demander où les 7 trouvent le courage de déclarer glorieuses une telle armée et de telles autorités.

Car, c'est aussi un fait que le Président Buyoya en personne a félicité ses militaires pour leur mortelle intervention. Il a aussi refusé systématiquement toute enquête impartiale sur ces massacres. N'est-ce donc pas clair, même pour les 7, que Buyoya a du linge sale à cacher ? Ne couvre-t-il pas des personnages qui sont les instigateurs directs de ces massacres ? N'a-t-il pas retardé pendant trois jours l'intervention de l'armée pour trouver les raisons de justifier par la suite la brutalité de celle-ci ?

Présenter les HUTU comme les seuls responsables des malheurs de Ntega et Marangara, et le régime TUTSI comme spectateur, voire comme victime, cela relève d'une stratégie trop clairement partielle : aucun lecteur quelque peu au courant des réalités burundaises ne peut avaler de telles énormités. Quant au fossé de la division et de la haine entre les ethnies, il est ouvert depuis bien avant 1965. Les massacres successifs des HUTU par les autorités et l'armée TUTSI l'ont toujours élargi, et les événements de Ntega et Marangara n'ont fait que l'agrandir un peu plus. En fait, si les autorités TUTSI n'ont pas fait grand chose pour le refermer, c'est que c'est de bonne guerre : maintenir les HUTU à distance, ça permet aux TUTSI de jouir seuls des privilèges accumulés.

Il est clair que quelques TUTSI ont également perdu la vie au cours des diverses crises que le pays a traversé. Mais il faut se demander si ces victimes TUTSI ne font pas partie des sacrifices consentis par le régime pour consolider son pouvoir. Il se pourrait très bien que les TUTSI-HIMA du sud voient d'un bon oeil la mort de quelques TUTSI-BANYARUGURU dès que cela leur donne l'occasion rêvée d'écraser les HUTU. Pour les tenants du pouvoir, faire payer par des sous-groupes rivaux le prix d'une domination ininterrompue, cela n'est pas exorbitant. Mais au-delà du simplisme qui caractérise le document des 7, passons à l'analyse des causes lointaines et structurelles qui rendent permanent le danger de l'holocauste.

2. LES CAUSES PERMANENTES

D'emblée, les 7 nient catégoriquement l'existence d'une réelle oppression des HUTU et des TWA par le régime TUTSI, comme ils rejettent et disqualifient la revendication de démocratie. Pour eux, les HUTU, majoritaires dans la population (85%) sont mal fondés de réclamer une représentation tout aussi majoritaire dans l'armée et à tous les échelons du pouvoir. Or, l'oppression existe au Burundi : elle est massive, précise, implacable. Parlons-en donc, au lieu de l'occulter comme si, ce faisant, on la faisait disparaître.

2.1. L'oppression des HUTU et des TWA

Le système traditionnel d'exclusion des TWA (parias) et d'asservissement des HUTU (Ubugabire + Ubugererwa) a cédé le pas à une structure plus moderne. Pour les TWA, rien n'a changé : ils appartiennent toujours à la catégorie des sous-hommes. Par contre, il a fallu inventer des méthodes permettant d'identifier discrètement les HUTU pour les écarter de l'armée, de l'enseignement secondaire et supérieur, et par voie de conséquence, de l'emploi dans les services publics et privés qui exigent un certain niveau de formation scolaire. La confiscation du pouvoir au profit des TUTSI est si massive que cette minorité (14%) occupe plus de 90% des emplois dans tous les secteurs, hormis le travail des champs et le secteur ouvrier. En clair, cela veut dire que la minorité TUTSI accapare toute la

richesse provenant de l'exportation du café et du thé, détourne à son profit exclusif toute l'aide étrangère, notamment les bourses d'études qui reviennent aux seuls étudiants TUTSI.

Dire que les HUTU et les TUTSI sont recrutés sur base de leur compétence et non sur base d'un quelconque quota ethnique, c'est éviter la question qui s'impose : comment se fait-il que plus de 90% des postes du secteur public et privé sont occupés par les seuls TUTSI ? HUTU et TWA seraient-ils incapables d'acquérir les mêmes compétences que les TUTSI ? Soutenir une telle position, n'est-ce-pas retomber dans la vieille théorie raciste de la "supériorité naturelle et intrinsèque" des TUTSI ? Force est donc d'avouer qu'il existe bel et bien un quota ethnique discriminant de façon radicale en faveur des TUTSI et leur attribuant en pourcentage plus de six fois ce qui leur reviendrait dans un Etat de droit.

Il est indécent, pour des professeurs d'université, de parler du principe d'égalité des chances dans une telle situation. Il faudra attendre que les HUTU renversent la vapeur pour que ce principe sacré commence à s'appliquer au Burundi. De même, il est indécent d'affirmer que les HUTU instruits préfèrent un exil doré à leur petite et pauvre patrie. Pourtant, parmi les 7, un RUTEMBESA, lui-même expatrié (par la force des choses) aurait pu expliquer à ses congénères Burundais, signataires de ce document, l'indescriptible tristesse d'être réfugié, l'indicible malheur d'être de nulle part. Mais si l'oppression est niée dès le départ, il est logique d'en conclure que l'exil des HUTU est une trahison de la patrie.

2.2. L'absence de démocratie

Les 7 considèrent le Burundi comme un pays à "saine démocratie" (p.3) et accusent les HUTU de poursuivre une idéologie raciste qui confond majorité ethnique et majorité politique. Mais la saine démocratie existe bien plus dans la tête des 7 que dans les faits qui, eux, montrent une autre réalité: le monopole du pouvoir au bénéfice de la minorité TUTSI, dans tous les domaines. Ainsi,

les 31 membres du Comité Militaire de Salut National sont tous TUTSI, ils président aux destinées de tout le pays, c'est-à-dire 4.250.000 HUTU, 1.000.000 TUTSI et 50.000 TWA;

les 13 ministres HUTU sont les exécutants des ordres que Buyoya reçoit du Comité Militaire de Salut National, de concert avec leurs collègues ministres TUTSI. Les HUTU n'interviennent ainsi qu'au troisième échelon du pouvoir. Ils sont absents du Conseil supérieur qui décide de l'orientation à donner à la politique du pays;

- ceux qui ont affaire avec le peuple réel et dont le pouvoir est autrement plus consistant que celui des ministres HUTU, ce sont les gouverneurs des provinces : 12 gouverneurs TUTSI pour 3 gouverneurs HUTU seulement;
- l'armée, répétons-le, est TUTSI à plus de 99,5% de ses effectifs, tant au niveau des officiers qu'à celui des sous-officiers, caporaux et soldats;
- plus de 80% des étudiants à l'université sont TUTSI, et tout l'enseignement post-primaire est réservé en priorité aux ressortissants de cette ethnie minoritaire;
- le terrorisme pratiqué par l'armée contre une population HUTU désarmée et celui des étudiants TUTSI contre leurs condisciples HUTU sont des conséquences inéluctables de cet envahissement de l'armée et de l'école par le monoethnisme TUTSI.

La réalité, c'est aussi le parti unique devenu parti ethnique depuis longtemps : l'UPRONA qui prêche en paroles l'unité nationale tout en pratiquant un apartheid rigoureux. L'unité dont l'UPRONA est capable, c'est celle du cheval et du cavalier, ou celle qui donne au TUTSI le rôle de guider un troupeau de HUTU incapables de trouver tous seuls le chemin à suivre.

La réalité montre donc que les conflits politico-sociaux du Burundi ne sont pas purement passionnels. Elle montre que la violence-mère est inscrite dans l'histoire et dans les structures de la domination TUTSI. La raison pour laquelle les 7 vouent le PALIPEHUTU aux gémonies est que ce parti dénonce les causes profondes des désastres burundais; des causes douloureusement enracinées dans l'histoire, dans la culture, dans les structures.

Le PALIPEHUTU souligne la constante persécution des HUTU par tous les régimes TUTSI qui, à Bujumbura, se succèdent et se ressemblent. Il constate que les HUTU instruits qui se sont ralliés à ces divers régimes TUTSI, dans l'espoir d'avoir la vie sauve, ont trop souvent fini dans les tombes communes. La conclusion qu'en tire le PALIPEHUTU est simple : c'est aux HUTU de faire preuve de responsabilité en empêchant un groupuscule de TUTSI de conduire la nation à la dérive. Les HUTU qui constituent 85% de la population constituent du même coup l'essentiel du pays. Le PALIPEHUTU veut donc rassembler les HUTU et les mobiliser pour faire échec à la politique d'exclusion pratiquée par l'UPRONA. Le PALIPEHUTU se conçoit comme l'antithèse de l'UPRONA, et se donne le programme de lutter jusqu'à ce que l'apartheid TUTSI soit exclu de notre histoire. Ce programme commence par la conscientisation des HUTU qui doivent comprendre une fois pour toutes que les droits ne sont pas des cadeaux à recevoir de la générosité TUTSI, mais à conquérir de haute lutte. Mais le PALIPEHUTU insiste aussi dès maintenant, que les minorités ethniques TUTSI et TWA devront être respectées quand le Burundi sera dans le droit.

En attendant, le PALIPEHUTU ne fait que constater que l'UPRONA est une machine à broyer du HUTU : il massacre régulièrement les plus clairvoyants d'entre les HUTU; il nie dans les faits qu'un HUTU soit l'égal d'un TUTSI. Puisant au courant raciste et tribal, l'UPRONA discrimine, persécute, met le pays à feu et à sang avec une régularité qui ne se dément pas. Par contre le PALIPEHUTU veut rassembler d'abord 85% des Burundais pour les soustraire à une marginalisation qui n'a que trop duré.

Dans l'immédiat, il est clair que seul un parti émanant de la majorité ethnique et prônant la participation de tous au développement du pays, constitue un espoir certain pour la démocratie. Car une minorité est fondamentalement incapable de favoriser un processus démocratique : elle tend toujours à défendre (par tous les moyens) les privilèges accumulés. Quant aux TUTSI qui se sentiraient actuellement exclus du PALIPEHUTU, ils doivent comprendre que le plus urgent, c'est d'abord de sortir le Burundi de la

préhistoire. C'est lorsque le PALIPEHUTU aura aboli l'apartheid actuellement en vigueur que tous les citoyens (y compris bien sûr les TUTSI) pourront collaborer à l'édification d'un pays à "saine démocratie".

Si les HUTU doivent se liguer, c'est pour ne plus se faire écraser par un système qui a déjà prouvé ce dont il est capable. Le PALIPEHUTU n'a pas l'objectif de massacrer des TUTSI innocents comme le prétendent les signataires du document qui nous occupe. Ils agitent le spectre du génocide parce que sans doute eux-mêmes ne désapprouvent pas les méthodes génocidaires du pouvoir qu'ils soutiennent. Par leur document, les 7 exacerbent l'extrémisme de l'aile radicale du pouvoir TUTSI, mais paradoxalement, l'accent anti-HUTU de ce document nourrit la détermination des HUTU. Le défi est net : les HUTU et le PALIPEHUTU en particulier n'ont plus qu'à s'organiser pour prouver dans les faits, en pleine histoire qu'en se libérant, ils libèreront le Burundi entier.

2.3. Les sophismes sur 1965

Les 7 professeurs insistent beaucoup sur 1965 comme date-clé pour interpréter correctement les violences politiques qui secouent régulièrement le Burundi. Et ils veulent que le lecteur voie dans le coup d'Etat manqué la première tentative HUTU d'exterminer la minorité TUTSI. Ce que veulent réellement les 7, c'est réduire l'homme politique HUTU à un acteur violent incapable de trouver une autre solution de la contradiction ethnique que l'élimination de l'ethnie TUTSI. Cette argumentation peut convaincre un lecteur non averti, mais un observateur connaissant l'histoire du Burundi remarquerait rapidement le subterfuge.

Remarquons d'abord que la date-clé elle-même est nettement arbitraire : c'est depuis des siècles qu'une minorité de TUTSI domine et liquide sans ciller tout ce qui semble lui résister. Et le Burundi post-colonial est marqué par la violence TUTSI dès sa naissance, dès sa gestation :

- oct.1961 : assassinat du Prince Louis Fwagasore, protagoniste de la collaboration politique entre HUTU et TUTSI, et, la même année, lapidation de syndicalistes HUTU par les "jeunesses TUTSI";
- déc.1964 : assassinat de Mgr Gabriel Gihimbare, premier évêque HUTU;
- 1965 : assassinat de Pierre Ngendandumwe, premier ministre HUTU.

Aucun TUTSI n'a été puni pour ces assassinats de responsables HUTU. Et pourtant, les assassins étaient connus, et d'ailleurs, certains coulent encore d'heureux jours au Burundi, sans être inquiétés. Ce qui est de fait très vrai, c'est que depuis 1965, toute illusion de réconciliation nationale sous un régime TUTSI n'est qu'un voeu pieux, et déjà, en 1965, les HUTU avaient pressenti qu'il leur revient de démocratiser leur patrie.

D'autre part, bien que majoritaires à l'Assemblée et au Sénat, bien que responsables de la gendarmerie, les HUTU se sont heurtés à l'armée aux ordres du capitaine Micombero. Les HUTU n'avaient sûrement pas la force nécessaire pour mettre fin à la monarchie par le simple jeu démocratique comme le prétendent nos pseudo-critiques : l'alliance entre le trône et l'armée, entre Mwambutsa et Micombero a tout simplement défait la démocratie. Les TUTSI ont intrigué auprès du roi analphabète qui est tombé dans le piège en refusant de nommer un Premier ministre issu de la majorité parlementaire. Au lieu d'un HUTU, Mwambutsa a nommé à ce poste L. GUKA, fils de son cousin, qui n'avait même pas daigné se présenter aux élections. Cette immense provocation a soulevé la colère des HUTU qui tentèrent un coup d'Etat. En fait, les HUTU eux-mêmes ont donné dans un redoutable piège à cette occasion : toutes les issues démocratiques avaient été bloquées justement pour pousser les HUTU à l'irréparable, car les adversaires TUTSI étaient bien préparés. Les TUTSI avaient déjà à cette époque l'avantage de la force des armes. Depuis lors, cet avantage est devenu un monopole : les TUTSI ont totalement détourné au bénéfice de leur ethnie tous les moyens de défense nationale et acculent les HUTU à choisir la soumission, l'exil ou l'exécution.

uant au plan d'extermination des TUTSI qui, selon les 7, accompagnait cette tentative de coup d'Etat, c'est une invention politicienne destinée à justifier a priori toute violence contre les HUTU en invoquant la légitime défense. La révolte des paysans HUTU à Muramvya en 1965 n'exprimait rien de plus que leur colère devant l'exécution sommaire de tous leurs députés et ministres par les extrémistes TUTSI d'alors. En dansant sur les cadavres des patriotes HUTU tombés au champ d'honneur en 1965, les 7 veulent peut-être donner mauvaise conscience aux jeunes HUTU en lutte pour leur libération. En salissant la mémoire des victimes de la terreur TUTSI, on veut sans doute démoraliser et démobiliser les HUTU. Mais c'est compter sans la lucidité des HUTU qui, justement, depuis 1965, connaissent très bien cette dialectique consistant à attribuer aux victimes les propres intentions et pratiques de l'agresseur "pour mieux les camoufler" (p.14) C'est l'unique analyse qui colle à la réalité.

Il y a ensuite l'évocation négative du modèle rwandais. Il est significatif de constater comment les 7 donnent du Rwanda une vision qui marche sur la tête. Lorsque les féodaux rwandais ont été vaincus en 1959, la plupart d'entre eux se sont réfugiés au Burundi voisin. Ayant échoué dans la reconquête de ce qu'ils persistent à appeler "leur" royaume, ils se sont donné la mission d'aider à la tribalisation du Burundi pour s'assurer une revanche. Avec un zèle tragique, ils font des pieds et des mains pour éviter au Burundi le malheur d'être gouverné par la majorité HUTU. Or, si les HUTU avaient réussi à prendre le contrôle du Burundi, il y a longtemps que l'apartheid ethnique aurait disparu. Le "quiproquo tragique" et "l'anti-exemple rwandais" ne sont donc que des mots qui expriment tout le dépit des féodaux rwandais (comme RUTEMBESA) agacés de voir que sans eux, le Rwanda marche sur ses pieds. Car, entre le régime TUTSI-Burundais qui marginalise 86% de la population pour privilégier une minorité de 14%, et le régime rwandais qui pratique une politique d'équilibre ethnique et régional, il y a un abîme que ces chers "professeurs" devraient évaluer correctement au lieu de s'acharner à défendre l'apartheid qui sévit au Burundi.

Les 7 n'ont d'ailleurs qu'à constater le marasme politique, social et économique dans lequel patauge le Burundi pour comprendre que le temps de la minorité ethnique jouant à la majorité politique est révolu. C'est vouloir ruiner la nation que de se cramponner à un modèle passé et dépassé, parce que la majorité de la population ne lui accorde plus de crédit, ni de gré ni de force. Et un massacre de plus ne fera que radicaliser le refus de l'apartheid.

2.4. La tribalisation sans limite

La volonté d'asseoir l'ethnie TUTSI dans le monopole du pouvoir est l'une des tendances lourdes de la politique burundaise. Les statistiques publiées par le Comité de Défense des Droits de l'Homme au Burundi sont plus qu'éloquentes à ce sujet. Par ailleurs, le projet d'extermination des HUTU tel qu'élaboré dans le "Plan Simbananiye" est encore en voie de réalisation. C'est ce plan, maintenant de notoriété publique, qui est derrière les massacres de 1955, 1969, 1972 et 1988.

Face à ces deux réalités passées sous silence par les 7, la création de mouvements et de partis de résistance HUTU apparaîtrait comme une nécessaire réaction de défense qui d'ailleurs, n'a que trop tardé.

La "tribalisation totale des élites HUTU" (p.13) dont parlent les 7, a-t-elle jamais eu lieu ? Si oui, comment expliquer qu'en 1972 notamment, des étudiants et fonctionnaires HUTU se soient laissés massacrer sans résistance, alors que, semble-t-il, ils projetaient d'éliminer les TUTSI ? Comment expliquer autrement que par l'ignorance et l'innocence, que des parents aient livré leurs propres enfants aux autorités TUTSI, croyant qu'il leur suffira de prouver qu'ils ne sont pas coupables pour être relâchés ? N'est-ce pas parce que ces parents pensaient que les autorités TUTSI étaient capables de justice ? Serait-ce donc la faute des HUTU si à cette occasion, les autorités se sont révéloées non seulement défaillantes mais encore, criminelles. Et comment l'histoire jugera-t-elle ces professeurs incapables d'écrire, à 7, un message de "Bashingantaha" ? Le seul message capable de constituer un point de départ pour la recherche d'un

nouveau contrat social entre HUTU et TUTSI est de reconnaître aux HUTU le droit de s'organiser pour proposer une alternative viable au régime actuel.

Prétendre que l'unique choix est de supporter la dictature ethnique actuellement en vigueur, telle est l'impudence des 7, qui puent par tous les pores le mépris des HUTU. Le procès qu'ils intentent aux HUTU utilise d'ailleurs des arguments retournables contre le régime qu'ils défendent si maladroitement. N'importe qui peut flairer le mensonge sous l'affirmation insensée selon laquelle une population désarmée ait pris l'initiative des hostilités contre une armée moderne sur-équipée. A moins que les 7 aient voulu présenter les HUTU comme une masse de fous. L'initiative n'a donc pu être prise que par les détenteurs de tous les pouvoirs, et donc, du pouvoir de massacrer impunément. La théorie du "péril HUTU" qui inspira le "Plan Simbananiye" est aussi la source directe du document des 7 : contre les faits qui, à crever les yeux, montrent que ce qui est plus réel que le réel, c'est le "péril TUTSI", les 7 s'obstinent à incriminer les seuls HUTU. C'est le régime TUTSI qui, depuis toujours a les moyens concrets d'intimider, d'emprisonner sans jugement, d'endeuiller les collines du pays, avant d'envoyer ses hérauts expliquer dans la presse internationale et dans les milieux diplomatiques que ce sont les HUTU qui sont dangereux, racistes, subversifs...

Les 7 n'en sont d'ailleurs pas à une impudence près. Ainsi, ils stigmatisent "le décompte des victimes" HUTU et TUTSI (p.15). Pour eux, les hécatombes sont à banaliser. Au fond, une telle attitude est dictée par le mépris du HUTU que nous avons déjà relevé. Inférieur dans la vie, le HUTU doit l'être aussi dans la mort. Telle n'est évidemment pas l'opinion des HUTU eux-mêmes. La mémoire des victimes des génocides anti-HUTU mérite d'être conservée, immortalisée, honorée, inscrite en lettres de feu dans l'histoire du peuple burundais. A ceux qui sont pressés de les oublier, nous nous faisons ici un devoir de rappeler ces données chiffrées:

ée	Victimes HUTU	Victimes TUTSI
5	5.000	quelques dizaines
9	plus de 500	néant
2	+ 300.000	de 2 à 3.000
18	+ 60.000	moins de 1.000

Les chiffres effrayants montrent bien que c'est la communauté HUTU qui paye les frais de la saignée cyclique infligée au pays par la tutelle ethnique. Les TUTSI qui meurent dans ces aventures sont, répétons-le, victimes d'un calcul diabolique de leurs congénères : ils sont sacrifiés comme appât pour prendre les HUTU au piège mortel qu'on connaît. Le fait que même des TUTSI soient sacrifiés ainsi, montre jusqu'où le cynisme peut conduire. Le mépris du droit à la vie est une menace, principalement pour les HUTU, mais les TUTSI ne sont pas tous à l'abri de la terreur que déchaîne le régime sensé les protéger contre d'hypothétiques extrémistes HUTU.

CONCLUSION

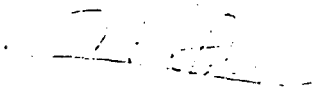
Pendant un quart de siècle, les régimes TUTSI de BUJUMBURA ont parlé de paix et d'unité nationales. Dans les faits, ils ont mené une guerre d'extermination contre les HUTU qui sont le pays même (ni bo gihugu). La paix et l'unité ne sont plus que des mots provocateurs : elles ont été malmenées jusqu'à l'indicible. Si l'unité se bâtit grâce à un Comité de 31 TUTSI qui décident du sort de tous les Burundais, en l'absence de membres de l'ethnie HUTU qui constituent 85% de la population, il est évident que cette "unité" ne peut être pensée que contre les HUTU, c'est-à-dire contre la nation. Si l'Etat unitaire veut dire un Etat qui accorde aux TUTSI une domination illimitée, les HUTU ne pourront que le combattre parce qu'illégitime. L'Etat unitaire et légitime veut dire un Etat nouveau dans lequel l'armée monoethnique a disparu pour faire place à une armée capable d'assurer la sécurité de tous les Burundais : une armée dans laquelle les proportions ethniques sont rigoureusement respectées. L'Etat unitaire et légitime veut dire un Etat dans lequel des élections libres

placent un pouvoir démocratique à tous les niveaux de décision. Dans un tel Etat, tout Burundais, qu'il soit HUTU, TUTSI ou TWA, acceptera d'assumer sa part dans l'effort nécessaire pour le progrès de la nation.

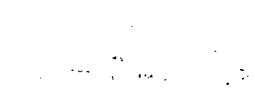
Ne nous berçons pas d'illusions cependant. Au-delà des accusations unilatérales des 7 professeurs de l'Université du Burundi, il faut reconnaître une farouche volonté de préserver les privilèges accumulés par la minorité TUTSI. Le régime en place s'opposera, avec la dernière énergie, au changement qui pourtant s'impose. C'est pourquoi le dernier mot du texte présent est adressé à tout HUTU soucieux de justice et de démocratie: hommes et femmes HUTU, jeunes et moins jeunes, vivant au Burundi ou à l'extérieur, le temps est venu de serrer les coudes au sein du PALIPEHUTU, de se donner tout entier pour sortir le Burundi de la barbarie.

Fait à Montréal,
1er février 1989.


Pour le PALIPEHUTU :



Polycarpe Ntibarikure



François Bingoye



Léopold Hakizimana

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

1. DARBON, Dominique & L'HOIRY Philippe, Pouvoir et intégration politique, Les cas du Burundi et du Malawi, Bordeaux, Institut d'Études Politiques, Centre d'Étude d'Afrique Noire, 1982, 272 p.
2. GAHUTU, Rémi, Persécutions des Bahutu du Burundi, Abidjan, Bruxelles, Montréal, Publications du PALIPEHUTU, 1986, 87p.
[traduction en anglais sous le titre Persecution of the Hutu of Burundi, par Hugh HAZELTON et Peter Keating, Montréal, Productions Paperasse, 1988, 55p.]
3. KIRARANGANYA, F. Boniface, La vérité sur le Burundi, Sherbrooke, éd. Naaman, 1977, 104p.
4. NYANGOMA, Nadine, Le chant des fusillés, Dakar, Les Nouvelles Éditions Africaines, 1981, 297p.

II. DOCUMENTS

1. Burundi : meurtres d'enfants par les troupes gouvernementales, par Amnistie Internationale, Section canadienne, Montréal, jan. 1989.
2. Burundi since the genocide, par Reginald KAY, dans " The Minority Right Group", Report n.20, avril 1987
3. Génocide sélectif au Burundi, par René LEMARCHAND, dans " The Minority Rights Group", Londres, nov. 1974
4. Icabona-Le Témoin, n.8, oct. 1987; n.11, juillet 1988.
5. Informations sur le Burundi (périodique du PALIPEHUTU), Svenstrup-Danemark, n.12, 15 oct 1988; Montréal, n.3, oct. 1988; n.4, jan. 1989.
6. Problématique de la réconciliation nationale au Burundi, Service d'informations du PALIPEHUTU, 18 oct. 1988.